



BIBLIOTHÈQUE du PARLEMENT

LIBRARY of PARLIAMENT

**PRODUIT POUR LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES LANGUES OFFICIELLES**

**MANDAT D'ÉTUDE : LES DÉFIS LIÉS À L'ACCÈS AUX ÉCOLES FRANÇAISES ET  
AUX PROGRAMMES D'IMMERSION FRANÇAISE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE**

***VERSION WEB***

Marie-Ève Hudon  
Section des affaires constitutionnelles et parlementaires  
Service d'information et de recherche parlementaires

Le 13 mai 2016

## MANDAT D'ÉTUDE : LES DÉFIS LIÉS À L'ACCÈS AUX ÉCOLES FRANÇAISES ET AUX PROGRAMMES D'IMMERSION FRANÇAISE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

### DESCRIPTION DE L'ÉTUDE

---

Au cours de la 41<sup>e</sup> législature, le Comité sénatorial permanent des langues officielles (le « Comité sénatorial ») a mené une étude qui portait sur les meilleures pratiques en matière de politique linguistique et d'apprentissage d'une langue seconde dans un contexte de dualité ou de pluralité linguistique. Le Comité sénatorial a déposé un rapport d'étape en juin 2015 intitulé [Viser plus haut : Augmenter le bilinguisme de nos jeunes Canadiens](#). Dans le cadre de cette étude et d'autres études qui l'ont précédé, le Comité sénatorial a entendu à de nombreuses reprises parler des défis entourant le manque d'accès à des occasions d'apprentissage du français comme langue de la minorité ou comme langue seconde en Colombie-Britannique.

Cette problématique touche à la fois les écoles françaises de la minorité et les programmes d'immersion française. Le Comité sénatorial a choisi de cibler la Colombie-Britannique en premier lieu, car cette province représente un cas typique où des défis sont vécus dans les écoles de la minorité et de la majorité linguistique. Les défis sont d'autant plus grands que la population de la Colombie-Britannique est extrêmement diversifiée, avec une proportion importante d'immigrants, de personnes nées à l'étranger et de minorités visibles. Les combats pour l'égalité en éducation et l'accès à des programmes d'immersion française sont marqués par une trame de fond où il y a un manque de places disponibles, une pénurie d'enseignants qualifiés et un financement qui n'augmente pas au même rythme que les inscriptions. Le Comité sénatorial souhaite examiner la situation de plus près.

Cette problématique soulève aussi des questions au sujet de la reddition de compte et du financement accordé par le gouvernement fédéral dans ces deux secteurs. Le gouvernement fédéral transfère plusieurs millions de dollars au gouvernement de la Colombie-Britannique pour favoriser l'apprentissage du français comme langue de la minorité ou comme langue seconde. Plusieurs dénoncent le manque de transparence dans les fonds versés aux provinces et territoires pour l'éducation dans la langue de la minorité et l'apprentissage de la langue seconde, et ce, dans plusieurs provinces et depuis plusieurs années. Ces investissements représentent plus du tiers de l'appui offert par le gouvernement fédéral en matière de langues officielles. Dans un esprit de saine gestion, le gouvernement fédéral a tout intérêt à prendre des mesures pour faire en sorte que son argent soit investi de façon à ce qu'il soit conforme aux attentes et aux besoins. Le Comité sénatorial compte examiner la situation avec une grande attention, car il s'agit de problèmes récurrents qui ont été soulevés dans son étude de juin 2015 et qui méritent un examen approfondi.

En prenant en considération ce qui précède, il semble approprié d'examiner les occasions d'apprentissage du français comme langue de la minorité ou comme langue seconde en Colombie-Britannique en s'attardant plus particulièrement aux défis liés à l'accès aux écoles françaises et aux programmes d'immersion française.

- De quelle manière fait-on la promotion de l'apprentissage du français dans cette province?
- Quelles sont les caractéristiques du système d'éducation et en quoi favorise-t-il cet apprentissage?
- Comment la province encourage-t-elle l'apprentissage du français chez les jeunes francophones, chez les jeunes anglophones et auprès des immigrants?

- Comment la province rend-elle compte des transferts provenant du gouvernement fédéral et de ses propres investissements à l'égard de l'enseignement du français comme langue de la minorité ou comme langue seconde?
- Quels sont les principaux défis à relever pour améliorer l'accès aux écoles françaises et aux programmes d'immersion française?
- Quelles sont les leçons à tirer des pratiques existantes?
- Est-ce qu'il existe de bonnes pratiques qui méritent d'être soulignées?
- Comment le gouvernement fédéral peut-il, de concert avec le gouvernement provincial, contribuer à favoriser les occasions d'apprentissage du français en Colombie-Britannique?
- Quelles mesures concrètes faut-il mettre de l'avant pour accroître la maîtrise des deux langues officielles chez les jeunes de 15 à 19 ans dans cette province?

Voilà quelques-unes des questions auxquelles l'étude du Comité sénatorial tentera de répondre.

### **BUTS ET OBJECTIFS**

---

Au cours de la 42<sup>e</sup> législature, le Comité sénatorial entreprendra une étude sur les défis liés à l'accès aux écoles françaises et aux programmes d'immersion française de la Colombie-Britannique. Le but de cette étude sera d'examiner les occasions d'apprentissage du français comme langue de la minorité ou comme langue seconde dans cette province et d'en faire rapport au Sénat. L'étude du Comité sénatorial, qui constitue la suite logique des travaux menés lors de la session parlementaire précédente, cherchera à répondre aux objectifs suivants :

- Examiner l'accès aux écoles françaises de la Colombie-Britannique.
- Examiner l'accès aux programmes d'immersion française de la Colombie-Britannique.
- Rencontrer les principaux intervenants lors de visites de sites et d'audiences publiques.
- Identifier les principaux défis dans ce domaine.
- Identifier les bonnes pratiques dans ce domaine.
- Présenter des recommandations au gouvernement fédéral en vue de favoriser les occasions d'apprentissage du français en Colombie-Britannique.